



# AVIS PUBLIC

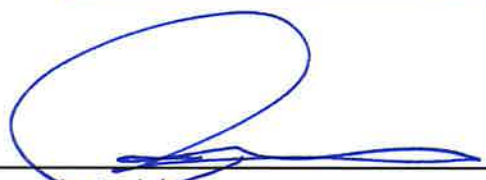
## RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le conseil municipal, à une séance tenue le 10 mai 2021, a adopté le règlement #20-801 intitulé « Modifiant le règlement #00-407 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité »;
- Que les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 21 mai 2021

Avis numéro : 2021-38



Martin Leith, secrétaire-trésorier

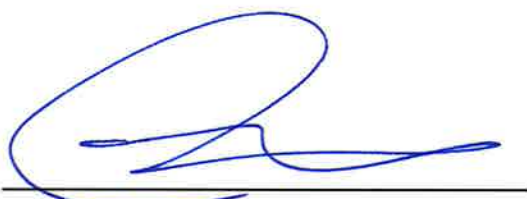
## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 21 mai 2021, entre 8 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 21 mai 2021.



---

Martin Leith, secrétaire-trésorier